

Quelle est la différence entre une charte de bénévolat et une charte RH ?

Réponse courte

La charte de bénévolat est un document **non contraignant** encadrant l'activité bénévole sans lien de subordination ni rémunération. Elle n'a pas de valeur juridique contraignante au sens de l'art. 1134 du Code civil et doit préciser explicitement la nature non contractuelle de l'engagement, l'absence de subordination et la possibilité de se retirer librement à tout moment.

La charte RH est un document interne qui **s'impose aux salariés** dans le cadre des relations de travail régies par l'art. L.121-1 du Code du travail. Elle nécessite une **consultation préalable de la délégation du personnel** (art. L.414-1), un affichage formel et une communication individuelle aux salariés. La distinction entre ces deux documents est essentielle pour éviter tout risque de requalification du bénévolat en contrat de travail, comme dans le cas de l'encadrement du bénévolat étudiant.

Définition

La charte de bénévolat est un document cadre définissant les droits et obligations morales des bénévoles au sein d'une organisation, comme dans le cas de l'encadrement du bénévolat étudiant, sans créer de lien juridique contraignant ni de subordination (Art. 1134 du Code civil luxembourgeois).

La charte RH constitue un document interne à l'entreprise qui précise les règles applicables aux relations de travail salariées, dans le respect des articles L.121-1 et suivants du Code du travail luxembourgeois relatifs au contrat de travail.

Conditions d'exercice

Pour la charte de bénévolat.

| Condition | Détail |
|--------------------------------------|--|
| Absence de rémunération et | Absence de rémunération et de lien de subordination |
| Engagement libre et volontaire | Engagement libre et volontaire |
| Respect des statuts de | Respect des statuts de l'organisation |
| Possibilité de remboursement des | Possibilité de remboursement des frais réels sur justificatifs |
| Application aux seuls salariés | Application aux seuls salariés sous contrat de travail (Art. L.121-1) |
| Respect obligatoire des dispositions | Respect obligatoire des dispositions légales et conventionnelles |
| Consultation préalable de la | Consultation préalable de la délégation du personnel (Art. L.414-1) |
| Affichage et communication formelle | Affichage et communication formelle aux salariés |

Modalités pratiques

La charte de bénévolat doit.

| Élément | Détail |
|--------------------------------------|--|
| Être remise au bénévole | Être remise au bénévole dès son arrivée |
| Préciser la nature non | Préciser la nature non contractuelle de l'engagement |
| Définir les missions et | Définir les missions et responsabilités |
| Mentionner les modalités d'assurance | Mentionner les modalités d'assurance et de protection |
| Une communication officielle à | Une communication officielle à tous les salariés |
| Un archivage dans le | Un archivage dans le système documentaire RH |
| Une mise à jour | Une mise à jour régulière selon l'évolution légale |
| Une traduction dans les | Une traduction dans les langues usuelles de l'entreprise |

Pratiques et recommandations

Pour la charte de bénévolat :

- Éviter toute confusion avec un contrat de travail
- Préciser l'absence de subordination juridique
- Définir clairement les missions bénévoles
- Prévoir une procédure de résiliation simple

Pour la charte RH :

- Respecter strictement le Code du travail
- Consulter les représentants du personnel
- Actualiser régulièrement le contenu
- Garantir l'accessibilité du document

Cadre juridique

Articles du Code du travail luxembourgeois applicables à la charte RH :

- [L.121-1](#) (définition du contrat de travail)
- [L.414-1](#) (consultation des représentants)
- [L.162-12](#) (règlement intérieur)
- [L.241-1](#) (protection des données)

Pour le bénévolat :

- Article 1134 du Code civil (conventions légalement formées)
- Loi modifiée du 7 août 2023 sur les associations sans but lucratif

La distinction entre bénévolat et salariat doit être strictement respectée pour éviter tout risque de requalification en contrat de travail et de rupture contentieuse. Une attention particulière doit être portée à l'absence de lien de subordination dans la charte de bénévolat.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.